

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 020-144/14/BC

■ Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant aux copropriétaires de la Résidence l'Etoile pour l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 à Septèmes-les-Vallons

DUF 14/11473/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 à Septèmes-les-Vallons, la Communauté Urbaine Marseille Provence doit s'assurer la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée sous le n° AZ 175 située avenue du 8 mai 1945 à Septèmes-les-Vallons.

Au terme des négociations menées entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les copropriétaires de la Résidence l'Etoile, ces derniers ont accepté de céder le terrain susvisé au prix fixé par France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

- La délibération du 23 mai 2014, portant délégations du Conseil au Bureau ;
- L'avis de France Domaine n°2012-106V1581 du 15 mai 2012 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition d'une parcelle de terrain située avenue du 8 mai 1945 à Septèmes-les-Vallons est nécessaire à l'aménagement de cette voie.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé, par lequel les copropriétaires de la Résidence l'Etoile s'engagent à céder à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la parcelle de terrain cadastrée sous le numéro AZ 175, à Septèmes-les-Vallons, au prix de 1 648 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Le remboursement par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 décembre suivant se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2^{ème} partie authentique.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 et suivant de la Communauté Urbaine – Opération 2008/00145 – Sous Politique C130 – Nature 2111 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014